

De: Accès à l'information - Chaudière-Appalaches
Envoyé: 24 juillet 2024 16:23
À:
Objet: RE: 200874087_Demande accès à l'information
Pièces jointes: Art. 53-54.pdf; Avis de recours.pdf; Documents transmis_Plaintes_Entreprises Lévisiennes.pdf

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 juillet dernier, concernant les plaintes touchant les compagnies « Les entreprises Lévisiennes » à Lévis et Dosquet.

Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de la Chaudière-Appalaches /MF

Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca



art. 53-54

art. 53-54

art. 53-54

art. 53-54

art. 53-54

art. 53-54

M. Roger Garneau
Ministère de l'Environnement
1900 9e Ave
Charny
G6W 6E5

19 | juillet 88

Objet: Pollution par le bruit et l'air

Monsieur,

Faisant suite à notre conversation téléphonique du lundi 18 juillet 88, et à votre demande nous les résidents de la rue [art. 53-54] de St-Etienne logeons une plainte à votre ministère concernant une pollution par le bruit et l'air causée par notre voisin immédiat Les Entreprises Lévisiennes de St-Etienne de Lauzon.

Nous aimerions que soit effectué le plus tôt possible un échantillonnage sur place [art. 53-54] pour mesurer le taux excessif de bruit provenant de l'usine de béton bitumineux dont d'ailleurs les heures d'opération dépassent la limite permise (4h30 ou 5h30 am et parfois 8h30 pm).

Le bruit causé provient en grande partie des camions (panneau-arrière qui claquent fort comme le "tonnerre", tapage du "bulldozer", va-et-vient des camions à proximité du long de notre rue. Pour ce qui concerne l'air, des vents sud, ou sud-ouest qui font des rafales de poussières de sable sur nos terrains et nos autos, etc..

art. 53-54

Nous croyons qu'un mur de son s'avérerait la solution évidente à ce problème qui dure depuis longtemps, et que soient règlementées et respectées rigoureusement des heures d'opération selon des normes acceptables pour la viabilité de notre environnement.

Nous vous remercions de porter une sérieuse considération à notre plainte et nous sommes convaincus que vous nous aiderez à garantir un assainissement des lieux actuels de nos résidences.

Bien à vous , Les résidents de [redacted] art. 53-54

P.S.

[redacted] art. 53-54

[redacted] art. 53-54

Saint-Étienne, 31 août 1988



M. Clément Audet,
Chef du secteur industriel,
Ministère de l'Environnement,
917, Mgr Grandin,
Sainte-Foy, Qué. G1V 3X8

Sujet: pollution par le bruit et l'air - Entreprises Lévisiennes Inc.

Monsieur Audet,

La présente fait suite à nos correspondances antérieures:

- Plainte logée à votre Service d'assainissement industriel (19 juillet 1988);
- Votre accusé de réception de ladite plainte (25 juillet 1988);
- Notre envoi de la copie du jugement de la Cour supérieure contre cette usine, daté du 30 novembre 1978 (août 1988).

Poursuivant nos efforts de lutte contre la pollution par l'usine citée en rubrique, nous joignons à cette lettre une pétition que nous avons fait circuler et qui, comme vous le constaterez, parle d'elle-même en faisant montre de la gravité de la situation actuelle. Nous tenons cependant à vous mentionner que nous nous sommes limités qu'aux personnes dont les résidences se-situent le plus à proximité de l'industrie polluante, et ceci au meilleur de notre connaissance et dans les limites du raisonnable.

Nous apprécions la sérieuse considération et toute la promptitude que vous et votre équipe apportez à ce dossier et profitons de l'occasion pour vous inviter à venir nous rencontrer pour constater «sur le terrain» les données qui font l'objet de notre plainte.

En effectuant une brève rétrospective, votre Ministère a émis une ordonnance à cette industrie pour se conformer à de nouvelles normes (1979). Cependant, la pollution du bruit et de l'air ne s'est guère améliorée depuis. Bien au contraire, la situation s'est détériorée gravement du au manque de respect de l'usine concernant les nouvelles prescriptions émises.

Ainsi, la pollution du bruit (seuil dépassant de 10 db de la norme permise selon le rapport d'audiomètre de l'inspecteur Jean Pelletier - août 1988) et, d'autre part, la pollution de l'air par la poussière et les odeurs persistent encore.

Nous attendons une intervention rapide et efficace de votre secteur industriel et du service juridique du ministère de l'Environnement afin de régulariser cette situation qui dure depuis dix ans, après même l'ordonnance du jugement de la Cour supérieure contre cette usine (novembre 1978).

À titre d'information personnelle pour le suivi de notre dossier, nous désirons recevoir une copie de la correspondance échangée antérieurement et, dans l'avenir, une copie conforme de toute correspondance que vous échangerez avec l'usine serait grandement appréciée. Ceci afin de nous permettre de vérifier si l'usine se conforme bien aux normes émises par votre Ministère et de vous en faire rapport s'il y a lieu.

Veuillez accepter, Monsieur, nos sentiments les plus distingués et coopératifs.

Pour les signataires de la pétition,

LES RESPONSABLES DU DOSSIER

art. 53-54

art. 53-54

St-Étienne de Lauzon

art. 53-54

art. 53-54

art. 53-54

St-Étienne de Lauzon

art. 53-54

art. 53-54

art. 53-54

St-Étienne de Lauzon

art. 53-54

- c.c. Honorable Clifford Lincoln, ministre de l'Environnement
- Monsieur Jean-Claude Deschênes, sous-ministre de l'Environnement
- Monsieur Michel Gauvin, directeur général de l'Environnement
- Monsieur Christian Medieu, responsable - Service technique ✓
- Monsieur Pierre Légaré, avocat - Service juridique
- Monsieur Roger Garneau, inspecteur
- Monsieur Jean Pelletier, inspecteur

N.B. Toute correspondance doit être envoyée à l'adresse suivante:

art. 53-54

[Redacted address block]

St-Etienne de Lauzon
Le 4 août 1988



PETITION CONTRE LA POLLUTION PAR LE BRUIT

Nous, soussignés, dénonçons vigoureusement la pollution par le bruit, que nous subissons depuis plusieurs années, due à l'usine de béton bitumineux "Les Entreprises Lévisiennes Inc." de St-Etienne de Lauzon.

Nous demandons par cette pétition, que le Ministère de l'Environnement, division de l'assainissement industriel, procède immédiatement à une évaluation technique de l'émission du bruit de cette usine, qui est en pleine opération à cette période-ci, sans oublier le va-et-vient des camions sur la rue Principale, tout ceci sur une base annuelle.

A la lumière des résultats obtenus par cette expertise, nous demandons au Ministère de l'Environnement d'appliquer des mesures concrètes immédiatement, pour nous garantir un assainissement de nos lieux résidentiels de même qu'une régularisation des heures d'opération de ladite usine. (4h.30 à 20h)

art.
53-54

Nous vous remercions de la sérieuse attention que vous portez à ce dossier vu l'urgence de la situation.

*Total = 62 signataires résidentiels
représentant 99 adultes et enfants
affectés de près
par la pollution
du bruit.*

Ceci au 31-08-88

art. 53-54

art. 53-54

12

2...

NOMS

ADRESSES

PERSONNES

art. 53-54



St-Etienne-de-Lauzon, 7 septembre 1988

Monsieur Mario Verville
Inspecteur en bâtiments
Municipalité de Saint-Etienne-de-Lauzon
1, Place Chamberland
Saint-Etienne-de-Lauzon



Monsieur,

Résidant à Saint-Etienne, au [redacted] art. 53-54 depuis six ans, moi et mes voisins sommes grandement incommodés par les bruits et les odeurs provenant de la compagnie "Les Entreprises Lévisiennes" contrevenant, croyons-nous, aux normes du ministère de l'Environnement du Québec.

Afin de compléter un dossier sur les activités polluantes de cette compagnie à l'intention du ministère de l'Environnement, j'aimerais connaître exactement la nature du zonage des lots portant le numéro 16 au cadastre officiel de la municipalité de Saint-Etienne-de-Lauzon: sommes-nous situés dans une zone agricole, industrielle ou résidentielle?

De plus, j'aimerais savoir s'il existe un règlement municipal concernant les heures d'exploitation des industries comme il en existe pour des simples citoyens (nous savons, par exemple, qu'il est interdit à des particuliers de s'adonner à des activités bruyantes entre 23 h et 7 h: est-ce qu'il existe une réglementation semblable pour les industries situées à l'intérieur des limites de la municipalité de Saint-Etienne?). - D'après le ministère de l'Environnement du Québec, ce règlement relèverait de la compétence de chaque municipalité. Si un tel règlement existe, j'aimerais en connaître le numéro et en recevoir une copie. Si, par contre, un tel règlement n'existait pas, de qui relève, d'après vous, la

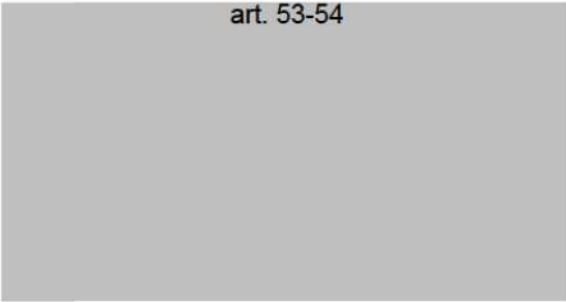
responsabilité d'en édicter un?

Confiant que vous donnerez une suite rapide à cette lettre, je profite de cette occasion pour vous exprimer les sentiments de ma plus vive considération.

art. 53-54



art. 53-54



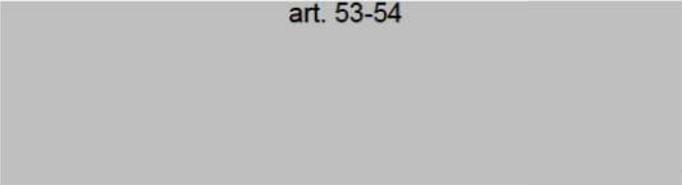
cc: MM. Clément Audet
Chef du Secteur industriel
Ministère de l'Environnement

Christian Medieu
Responsable du Service technique
Ministère de l'Environnement

Pierre Légaré
Service juridique
Ministère de l'Environnement

P.S.: VEUILLEZ ENVOYER VOTRE REPONSE A:

art. 53-54





St-Etienne le 3 janvier 1990

Me Daniel Jacoby
Protecteur du Citoyen
2875 boul. Laurier
Ste-Foy Qc
G1V 2M2

Re: dossier de plainte de
pollution industrielle
no: 1342-1079-396 (01204-00)

Monsieur,

En juillet 88, nous avons formé un comité de citoyens pour lutter contre la pollution par l'air et le bruit d'une industrie de béton bitumineux du nom de "Les Entreprises Lévisiennes Inc" de St-Etienne de Lauzon.

A cet effet une pétition de 100 personnes affectées fut alors envoyée à la Direction Générale (rive nord) du Ministère de l'Environnement. Par la suite un dossier no: 1342-1079-396 (01204-00) fut ouvert au ministère pour tenter de régulariser cette situation de pollution majeure. Des avis d'infractions furent émis puisque l'usine contrevenait en polluant par l'air et le bruit, ceci à partir d'une étude technique sur le terrain en août 88 et d'un rapport technique mesurant la gravité de pollution.

Face au refus de l'usine à se conformer aux normes établies par le ministère la Direction Régionale de ce ministère a transmis le dossier à son service juridique pour émettre une ordonnance après avoir accordé à l'usine des délais plus que raisonnables pour remédier à son sérieux problème de pollution.

Le service juridique a par deux reprises demandé à la Sous-Ministre de L'Environnement adjointe aux opérations régionales de signer l'ordonnance; ce qui fut impossible. Mme la Sous-Ministre Cécile Cléroux refuse de signer cette ordonnance qui nous est essentielle pour régler notre problème de pollution.

Nous tenons cette information de source officielle de la Direction Régionale (rive nord) après avoir communiqué récemment considérant que ce dossier traîne depuis trop longtemps et ce à nos détriments.

Vous comprendrez Me Jacoby dans quel embarras sérieux ou cul-de-sac nous nous trouvons placés. C'est la raison pour laquelle nous avons recours à votre aide d'autant plus que la Direction Régionale nous affirme qu'elle est impuissante et paralysée à intervenir puisqu'elle considère avoir fait tout en son pouvoir selon son mandat pour régler notre problème.

Nous vous demandons donc par la présente plainte de faire enquête afin de faire la lumière sur ce cercle vicieux car nous croyons en l'évidence même d'une irrégularité majeure dans cette procédure légale qui nous cause sérieusement préjudice.

Nous exigeons dans les plus brefs délais la signature de cette ordonnance par la Sous-Ministre responsable Mme Cécile Cléroux, vu l'urgence actuelle de la situation. C'est une ordonnance bien spécifique pour l'air et le bruit.

Nous avons préféré dans un premier temps vous saisir de cette fâcheuse et injuste situation avant de recourir à l'opinion publique comme moyen de pression.

Votre collaboration nous est à ce point-ci d'une extrême importance et souhaitons fortement une intervention de votre part pour obtenir équité et respect dans nos droits à un environnement sain.

Nous vous remercions pour la sérieuse considération que vous portez à notre demande et pour des informations additionnelles nous demeurons à votre disposition. Au besoin nous sommes disponibles pour vous faire parvenir une copie des correspondances échangées entre les différents intervenants depuis juillet 88 jusqu'à ce jour ainsi qu'une série de photographies témoignant de la gravité de la situation. La Direction Générale en a d'ailleurs une copie.

En attendant impatiemment une réponse favorable, nous vous prions d'accepter nos sentiments les plus distingués, et demeurons,

Bien à vous,

pour le comité des citoyens
art. 53-54

art. 53-54

art. 53-54

cc. Honorable Robert Bourassa Premier Ministre du Québec
Honorable Pierre Paradis Ministre de l'Environnement
✓ Mme Cécile Cléroux Sous-Ministre de l'Environnement
M. Michel Gauvin Directeur Général (rive nord)
M. Jean-Marie Boucher Directeur Général (rive sud)
M. Noël McFadden Directeur du Secteur Industriel (rive nord)
M. Jocelyn Roy Directeur du Secteur Industriel (rive sud)
M. Jean Garon Député de Lévis
Mme Denise Carrier-Perreault Députée de les-Chutes-de-la-Chaudiere

Rioux, Martin

De: Internet DR12
Envoyé: 8 août 2011 14:19
À: Rioux, Martin
Cc: Brochu, Jacques
Objet: TR :

Pour suivi, merci!

Sylvie Lessard

Répondante régionale de l'accès aux documents
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la
Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED] art. 53-54

Envoyé : 8 août 2011 14:06

À : Internet DR12

Objet :

BONJOUR,

VOUS TROUVEREZ ANNEXÉ À CETTE NOTE, UNE IMAGE MONTRANT QUE LA COMPAGNIE " LES ENTREPRISES LÉVISIENNE ", DANS LE QUARTIER ST-ÉTIENNE-DE-LAUZON, SEMBLE DÉTÉRIORER LA BANDE RIVERAINE DE LA RIVIÈRE BEAURIVAGE.

CETTE PHOTO A ÉTÉ CAPTURÉ SUR LE SITE BING MAPS, OÙ L'ON A LA POSSIBILITÉ DE VOIR DES IMAGES OBLIQUES QUI SONT TRÈS RÉVÉLATRICES.

JE N'AI PAS LA POSSIBILITÉ DE VÉRIFIER SUR PLACE MAIS JE CROIS QU'IL-Y-A MATIÈRE À ENQUÊTER.

[REDACTED] art. 53-54

[REDACTED] art. 53-54

bing Maps - Windows Internet Explorer

https://www.bing.com/maps

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Recherche • Yahoo! • Ask.com • LookSmart • Customise l'interface • Notre en ?vidence

DAEMON Tools • DREMON Foods Lite • AstroBurn • Products • News [30/30] • Weather • IP-lookup • Translate • Game Database

Favoris • Bing Maps • Des nouvelles... 09-08-01 • Google Maps • Sites suggérés • Plus de compléments... • Hotmail

Bing Maps

AVG • bing maps • Rechercher • Protection totale • Infos sur AVG • Plus de

Web pages Actualités Cartes Flux MEN Hotmail

Comexon | Canada (English) | Autres

bing

Quoi ? Quoi ? Où...

Beta Commerces Collections Lieux

accueil itinéraire collections options partager imprimer



© 2009 Microsoft | Confidentialité | Légal | Aide | Commentaires

Terminé

démarrer

Sympatico - MEN - Ca...

Bing Maps - Windows...

Internet

100%

FR

22 19:20

Intervention SAGO (UE) :

C.R. COG : 12-UE-S-170524-72

ALERTE Ligne UE ou Ligne COG

Signalement rattaché à (# C.R. COG) :

Date de l'appel au COG : 2017-05-24

Heure réception appel : 13:46

Reçu par : Annabelle

Date événement : Depuis plusieurs semaines

Heure événement :

Remarque(s) :

LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Nom de la ville : Lévis

Adresse de l'événement : 3104 Route des Rivières, Lévis G6J0B9

Précisions sur la localisation (point de repère) : Cette entreprise déverse sur son terrain et dans la rivière beaurivage

N° de la ville : 25213

Milieu touché

Présence de cours d'eau à proximité :

1 : Sol

2 : Eau

3 : -----

4 : -----

non oui Nom(s) : Rivière Beau Rivage

Précisions milieu touché :

TYPE D'ÉVÉNEMENT

Type d'événement : Déversement ou fuite (autre)

Autre :

Situation maîtrisée : Oui

Non (risque d'aggravation)

Précisions : Les travailleurs de cette entreprise continuent de verser des produits sur le sol et dans la rivière

Description sommaire de l'événement : art. 53-54 mentionne que le patron, monsieur Roger Bergeron, art. 53-54 verser des matériaux et de l'huile de toute sorte dans la rivière beau rivage. Lorsqu'une machine a un bris, celui-ci prend des semaines à effectuer une réparation, résultant d'une accumulation d'huile usé un peu partout.

Voici différente matière non récupérée: huile usée, prestone, huile hydraulique, goudron. art. 53-54

Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :

PRODUIT(S) EN CAUSE

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause (autres) :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :

COORDONNÉES

Nom interlocuteur (signalement) : art. 53-54

Fonction : citoyen

N° de téléphone : art. 53-54

Organisme :

rappelé avec Cell.

Nom personne à rappeler :

Fonction :

N° de téléphone : - #

ou IDEM à précédent

Organisme :

Adresse :

N° de téléphone : - #

Nom (personne ou cie) du responsable présumé de l'urgence (si différent) :

Adresse :

N° de téléphone : - #

SIGNALLEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat ou Différé

N° de région : DR-12 Chaudière-Appalaches

Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 14:10

Nom de l'intervenant de garde UE : Pascal Bolduc

Heure du retour d'appel : 14:02

Commentaires : À 14:00 j'ai padger l'intervenant terrain à la place de Pascal Bolduc, je me suis rendue compte de mon erreur

Traitement du cas par le COG terminé à (heure) :

Signature COG :

DATE : 2017-05-24

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention :

Signalement Téléphonique Terrain

dossier transféré au CCEQ, secteur -----

dossier transféré autre secteur :

Commentaires :

Signature intervenant UE : _____ DATE : _____

Commentaires :

Signature du coordonnateur : _____ DATE : _____

Lacroix-Dehours, Amélie

De: Lajoie, Annick
Envoyé: 28 juin 2017 16:22
À: Champagne, Anne
Cc: Lacroix-Dehours, Amélie
Objet: plainte traitée par Amélie

Bonjour Anne,

Après avoir discuté avec Amélie, nous avons convenu de transférer les infos concernant une plainte, qui s'est avérée être plus industrielle qu'hydrique et pour laquelle Amélie et Jonathan sont allés sur le terrain.

30 mai 2017 : Appel de **art. 53-54** concernant de l'eau grisâtre dans le cours d'eau Routhier depuis 2 semaines. Selon la plaignante, la source d'émission serait les entreprises Lévisienne, située au 242 rue Routhier à Lévis.

art. 53-54 a téléphoné à nouveau mardi pour nous signaler que l'eau est encore plus opaque que d'habitude (probablement causé par les pluies abondantes). J'ai transféré le message à Amélie.

Je suis disponible s'il y a quoi que ce soit.

Annick Lajoie

Chef d'équipe

Secteur hydrique et naturel à la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
Secteurs agricole, pesticides, hydrique et naturel à la Dir. régionale de la Capitale-Nationale
Centre de contrôle environnemental
418-386-8000, p. 248 (Ste-Marie)
418-644-8844, p. 248 (Lebourgneuf)
annick.lajoie@mddelcc.gouv.qc.ca

Champagne, Anne

De: Internet DR12
Envoyé: 16 octobre 2017 13:33
À: Hamel Stronikowski, Alexandre
Cc: Champagne, Anne
Objet: TR: Plaintes
Pièces jointes: Formulaire Plainte CCEQ.docm

J'ai fait l'accusé de réception.

nd

De : [redacted] art. 53-54
Envoyé : 16 octobre 2017 13:28
À : Internet DR12 <chaudiere-appalaches@mddelcc.gouv.qc.ca>
Objet : Plaintes

A qui de droit,

Voici ma plainte, si vous manquez de l'information n'hésitez pas à communiquer avec moi.

[redacted] art. 53-54

Le Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) du Ministère est responsable du traitement des plaintes à caractère environnemental. Vous devez donc adresser votre plainte au bureau du CCEQ qui dessert la région où se déroule l'activité faisant l'objet de la plainte. Vous pouvez transmettre votre plainte par courrier électronique, par la poste, par télécopieur, par téléphone, ou en personne. **Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.** Vous pouvez tout de même déposer votre plainte en conservant l'anonymat, mais le Ministère ne sera toutefois pas en mesure de vous renseigner sur les suites données à cette plainte.

Pour plus d'informations concernant le traitement des plaintes à caractère environnemental, vous pouvez consulter notre site Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/plaintes/plaintes-env.htm>.

Lorsqu'un délai d'intervention peut causer des torts irréparables à l'environnement, il faut agir immédiatement. En tout temps, vous pouvez joindre l'équipe d'Urgence-Environnement en composant sans frais le 1-866-694-5454.

1. IDENTIFICATION DU PLAIGNANT ANONYME

<input type="checkbox"/> Mme x M.	Nom et prénom : art. 53-54		
Adresse (n°, rue, app., municipalité, province, code postal) : art. 53-54			
Courriel : art. 53-54			
Téléphone :	art. 53-54		Cel: art. 53-54
	Résidence	Travail	Autre

2. IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU LIEU VISÉ PAR LA PLAINTÉ

Nom (individu ou entreprise visé par la plainte) : Entreprises Levisiennes inc.
Adresse (n°, rue, app., municipalité, province, code postal) : 3104 Routes des Rivières Lévis G6J 0B9
Autres précisions (lots, repères physiques, trajet, présence d'un danger, etc.) :

3. OBJET DE LA PLAINTÉ

(description de l'activité, de la situation, des travaux, du milieu touché, de la nuisance, de l'impact sur la santé ou sur l'environnement, etc.)

L'entreprise dégage une fumée qui quand le vent la pousse sur ma propriétaire du art. 53-54 laisse une épaisse fumé et un résiduel de poussières qui augemente d'années en années

Depuis quand la problématique a-t-elle été constatée ? Depuis quelque années

La problématique est-elle la même actuellement ? Oui Non

Votre plainte concerne-t-elle une résidence privée ? Oui Non

Avez-vous communiqué avec la municipalité concernée? Oui Non

Si oui, quelle réponse avez-vous obtenue de la part de la municipalité concernée?

DATE : 2017-10-18

Lacroix-Dehours, Amélie

À: art. 53-54
Objet: RE: Plaintes

De : art. 53-54

Envoyé : 17 octobre 2017 09:49

À : Lacroix-Dehours, Amélie <amelie.lacroix-dehours@mddelcc.gouv.qc.ca>

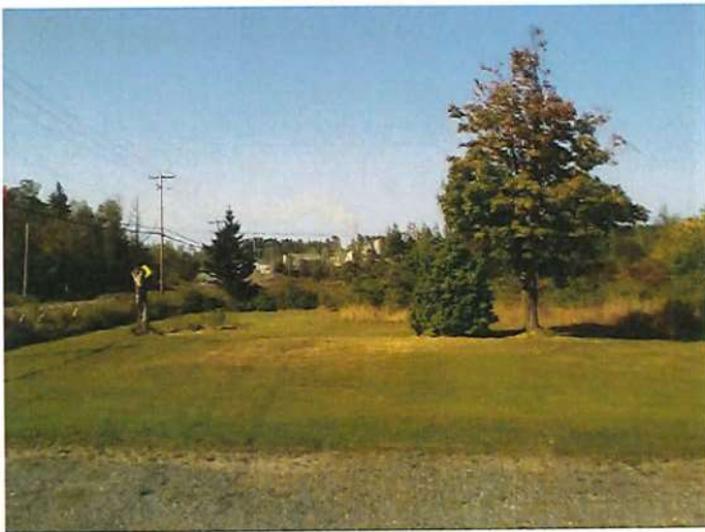
Objet : RE: Plaintes

Bonjour Mme Lacroix-dehours

Jeudi je pourrais être au art. 53-54 à l'heure qui vous conviendrait le mieux il agirais de me m'avertir de l'heure approximative de votre visite je demeure a peine art. 53-54 J'ai pris des photos le 20 septembre et hier cela pourras vous donner un idée des inconvéniants que l'ont vie.

Bien a vous

art. 53-54





Beauchemin, Véronique

De: Lajoie, Annick
Envoyé: 9 septembre 2019 10:27
À: Beauchemin, Véronique
Objet: TR: Signalement reçu en différé à U-E DR12 et transféré au CCEQ hydrique

Bonjour Véro,

Plainte anonyme, à inscrire pour inspection l'hiver prochain?

Annick Lajoie

Chef d'équipe

Secteur hydrique et naturel à la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
Secteurs agricole, hydrique et naturel à la Dir. régionale de la Capitale-Nationale
Centre de contrôle environnemental
418-386-8000, p. 248 (Ste-Marie)
418-644-8844, p. 248 (Lebourgneuf)
annick.lajoie@environnement.gouv.qc.ca

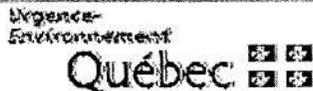
Les informations contenues dans le présent message et dans toute pièce qui lui est jointe sont confidentielles et peuvent être protégées par le secret professionnel. Ces informations sont à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Toute autre divulgation, distribution ou copie du présent message ou de toute pièce qui lui est jointe est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par mégarde, veuillez communiquer avec l'expéditeur, l'effacer de tout disque dur ou autre média sur lequel il peut être enregistré et ne pas en conserver de copie. Merci.

This E-mail message and any attachment thereto contain confidential information which may be privileged and which is intended for the exclusive use of its addressee(s). Any dissemination, distribution or copying of this communication by anyone other than its addressee(s) is strictly prohibited. If you have received this communication in error, please immediately notify us by telephone, erase it from any hard disk or other medium on which it may have been saved and do not keep any copy thereof. Thank you.

De : Bolduc, Pascal
Envoyé : 4 septembre 2019 12:11
À : Lajoie, Annick <Annick.Lajoie@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Hamel-Stronikowski, Alexandre <Alexandre.Hamel-Stronikowski@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Signalement reçu en différé à U-E DR12 et transféré au CCEQ hydrique

Plainte reçue en différé à U-E et transféré au CCEQ hydrique, aucun suivi de la part de U-E.

Bonne journée.



COMPTE RENDU D'APPEL LIGNE UE

Intervention SAGO (UE) :

C.R. COG : 12-UE-S- 190904-22

ALERTE Ligne UE ou Ligne COG		Signalement rattaché à (# C.R. COG) :
Date de l'appel au COG : 2019-09-04	Heure réception appel : 10:27	Reçu par : Guillaume Bolduc
Date événement : 2019-09-04	Heure événement : 10:00	Remarque(s) :
LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT		

Nom de la ville : L�vis		Adresse de l'�v�nement : 3104 Route des Rivi�res		Pr�cisions sur la localisation (point de rep�re) : du c�t� de la pente qui donne sur la rivi�re	
N� de la ville : 25213					
Milieu touch�				Pr�sence de cours d'eau � proximit� : non oui Nom(s) : rivi�re Beaurivage au bas de la pente	
1 :	2 :	3 :	4 :		
Pr�cisions milieu touch� :					
TYPE D'�V�NEMENT					
Type d'�v�nement :				Autre : inqui�tude au sujet d'une pollution th�orique	
Situation ma�tris�e : Oui d'aggravation)		Non (risque		Pr�cisions :	
Description sommaire de l'�v�nement : l'appelant s'inqui�te du fait que cette entreprise souffle sa neige sur la pente en direction de la rivi�re et que les contaminants th�oriques de la cour et de la neige s'�coulent sur la pente et dans la rivi�re, il dit que tous les arbres sont morts dans la pente pr�s de l'eau, mais il n'a pas constat� de contaminants en tant que tel o� que ce soit					
Intervenants sur place ou appel�s (pompiers, policiers, r�cup�rateurs, signaleurs, Minist�re, etc.) :					
PRODUIT(S) EN CAUSE					
Produit (s) en cause :		D�tail : ???	Qt� d�vers�e :	Qt� r�servoir (si connu) :	
Produit (s) en cause :		D�tail :	Qt� d�vers�e :	Qt� r�servoir (si connu) :	
Produit (s) en cause :		D�tail :	Qt� d�vers�e :	Qt� r�servoir (si connu) :	
Produit (s) en cause (autres) :			Qt� d�vers�e :	Qt� r�servoir (si connu) :	
Remarques (produit(s) en cause et quantit�(s)) :					
COORDONN�ES					
Nom interlocuteur (signalement) art. 53-54		Fonction : citoyen		N� de t�l�phone : #veut pas le laisser	
Organisme :					
Nom personne � rappeler : ou IDEM � pr�c�dent		Fonction :		N� de t�l�phone : #	
Organisme :		Adresse :		N� de t�l�phone : #	
Nom du responsable pr�sum� de l'urgence (si diff�rent) : Les entreprises L�visiennes (personne ou cie)		Adresse :		N� de t�l�phone : #	
SIGNALEMENT TRANSF�R� EN : Imm�diat ou Diff�r�					
N� de r�gion :			Heure d'alerte � l'intervenant de garde UE :		
Nom de l'intervenant de garde UE :			Heure du retour d'appel :		
Commentaires : diff�r�, le temps de la neige est pass�					

Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 10:38

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention :	dossier transféré au CCEQ, secteur
Signalement Téléphonique Terrain	dossier transféré autre secteur :

Commentaires :

Signature intervenant UE : _____ DATE : _____

Commentaires :

Signature du coordonnateur : _____ DATE : _____

Bolduc, Pascal

De: Gillet, Julien
Envoyé: 12 septembre 2023 15:10
À: Champagne, Anne
Cc: Bolduc, Pascal; Naud, Geneviève
Objet: 12-UE-S-230912-83.docx

J'ai oublié de centrer le rapport.
Lieu : 16286031

COMPTE-RENDU APPEL LIGNE UE



		# Intervention SAGO (UE) :	
		# C.R. COG : 12-UE-S-230912-83	
ALERTE Ligne UE <input checked="" type="checkbox"/> ou Ligne COG <input type="checkbox"/>		Signalement rattaché à (# C.R. COG) :	
Date de l'appel au COG : 2023-09-12	Heure réception appel : 14:33	Reçu par : Valerie Pedneault-Lavoie	
Date de l'évènement :	Heure de l'évènement :	Remarque(s) :	
LOCALISATION DE L'ÉVÈNEMENT			
Nom de la ville : Dosquet	Adresse de l'évènement : Dosquet, G0S 1H0	Précision sur la localisation (point de repère) : -71.5355803, 46.466693985	
N° de la ville : 33040			
Milieu touché		Présence de cours d'eau à proximité :	
1 : sol	2 :	3 :	4 :
Précisions milieu touché : terre et lac		Non <input checked="" type="checkbox"/> / Oui <input type="checkbox"/> Si oui, nom(s) :	
TYPE D'ÉVÈNEMENT			
Type d'évènement : Déversement ou fuite d'hydrocarbures		Autre :	
Situation maîtrisée : Oui <input type="checkbox"/> Non (Risque d'aggravation) <input type="checkbox"/>		Précisions :	
Description sommaire de l'évènement : Différents déchets sont enterrés dans le sol (asphalte, pneus, etc) Il y a plusieurs déversement d'huile usées et de réservoir de diesel. Selon l'appelant, il y a un lac de décantation à proximité. Emplacement : Carrière Lévisienne Inc.			
Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :			
PRODUIT(S) EN CAUSE			
Produit(s) en cause :	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit(s) en cause :	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit(s) en cause :	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit(s) en cause (autres) :		Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Remarque (produit(s) en cause et quantité(s)) :			
COORDONNÉES			
Nom interlocuteur (signalement) : art. 53-54	Fonction : Citoyen	N° de : art. 53-54	
Organisme :	Adresse :	N° de téléphone : #	
Nom personne à rappeler : ou IDEM à précédant <input type="checkbox"/>	Fonction :	N° de téléphone : #	
Organisme :	Adresse :	N° de téléphone : #	
Nom du responsable présumé de l'urgence (si différent) : (personne ou cie)	Adresse :	N° de téléphone : #	

SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : IMMÉDIAT / DIFFÉRÉ

N° de région : 12	Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 14:43
Nom de l'intervenant de garde UE : Julien Gillet	Heure du retour d'appel : 14:45
Commentaires :	
Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 14:48	

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention : Signalement Téléphonique Terrain	Dossier transféré au CCEQ, secteur :
	Dossier transféré autre secteur :
Commentaires :	
Signature intervenant UE : _____ Date : _____	
Commentaires :	
Signature coordonnateur UE : _____ Date : _____	